



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—

« Polythéisme grec, mode d'emploi »

Vinciane Pirenne-Delforge

Chaire « Religion, histoire et société dans le monde grec antique »

Cours 2017-2018

1^{er} février	Cours 1 – Le mot et la chose : religion
8 février	Cours 2 – Le mot et la chose : polythéisme
15 février	Cours 3 – Hérodote historien des religions et du polythéisme (1)
22 février	Cours 4 – Hérodote historien des religions et du polythéisme (2)
1^{er} mars	Cours 5 – Dieux grecs ou dieux des Grecs ? (1)
8 mars	Cours 6 – Dieux grecs ou dieux des Grecs ? (2)
15 mars	Cours 7 – Νομίζειν τοὺς θεοῦς : reconnaître et honorer les dieux
22 mars	Cours 8 – Νομίζειν τοὺς θεοῦς : normes sacrificielles (1)
28 mars	Cours 9 – Νομίζειν τοὺς θεοῦς : normes sacrificielles (2)
5 avril	Cours 10 – Sacrifier comme aux héros : le cas des Tritopatores
12 avril	Cours 11 – La religion grecque entre unité et diversité

Hérodote I, 131

Les Perses, à ma connaissance, observent les coutumes suivantes (νόμοισι τοιοισίδε χρεωμένους). Ils n'ont pas l'usage d'élever des statues ni des temples ni des autels (ἀγάλματα μὲν καὶ νηοὺς καὶ βωμοὺς οὐκ ἐν νόμῳ ποιευμένους ἰδρύεσθαι) ; tout au contraire, ils accusent de folie ceux qui le font ; la raison en est, à mon avis, qu'ils n'ont jamais pensé, comme les Grecs, que les dieux soient de même complexion que les hommes (ὡς μὲν ἐμοὶ δοκέειν, ὅτι οὐκ ἀνθρωποφυέας ἐνόμισαν τοὺς θεοὺς κατὰ περ οἱ Ἕλληνες εἶναι). Leur coutume est de monter sur les plus hautes montagnes pour offrir des sacrifices à Zeus ... (οἱ δὲ νομίζουσι Διὶ μὲν ἐπὶ τὰ ὑψηλότατα τῶν ὀρέων ἀναβαίνοντες θυσίας ἔρδειν).

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

Hérodote II, 3

τὰ μὲν νυν θεῖα τῶν ἀπηγημάτων οἷα ἤκουον, οὐκ εἰμι πρόθυμος ἐξηγέεσθαι, ἔξω ἢ τὰ οὐνόματα αὐτῶν μόνον, νομίζων πάντα ἀνθρώπους ἴσον περὶ αὐτῶν ἐπίστασθαι· τὰ δ' ἂν ἐπιμνησθέω αὐτῶν, ὑπὸ τοῦ λόγου ἐξαναγκαζόμενος ἐπιμνησθήσομαι.

Sur les choses divines qui font partie des récits que j'ai entendus, je ne suis pas disposé à les exposer, à la seule exception de leurs noms, considérant que tous les hommes en ont une égale connaissance ; les mentions qu'il m'arrivera d'en faire, ce sera aux nécessités de la narration qu'elles seront dues.

(4) En ce qui concerne les affaires humaines (ὅσα δὲ ἀνθρωπία πρήγματα)...

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

Hérodote II, 65

τῶν δὲ εἵνεκεν ἀνεῖται τὰ ἱρὰ εἰ λέγοιμι, καταβαίην ἂν τῷ λόγῳ
ἔς τὰ θεῖα πρήγματα, τὰ ἐγὼ φεύγω μάλιστα ἀπηγέεσθαι· τὰ δὲ
καὶ εἴρηκα αὐτῶν ἐπιφάσας, ἀναγκαίῃ καταλαμβάνομενος
εἶπον.

Si je voulais exposer le pourquoi de cette consécration [des animaux], j'en viendrais à parler des affaires divines ; or ce sont choses sur lesquelles j'évite par-dessus tout de m'étendre ; ce que j'ai pu en dire qui les effleurait, je l'ai dit par nécessité

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

Hérodote II

Chap. 3 : τὰ θεῖα, « les choses divines »

Chap. 4 : τὰ ἀνθρωπία πρήγματα, « les affaires humaines »

Chap. 65 : τὰ θεῖα πρήγματα, « les affaires divines »

Hérodote II, 171

On donne près de ce lac, la nuit, des représentations de ses souffrances (τὰ δείκηλα τῶν παθέων : celles d'Osiris), que les Égyptiens appellent des mystères. J'en sais plus long sur le détail de ces représentations ; mais gardons le silence à ce sujet (εὔστομα κείσθω).

De même sur la cérémonie de Déméter, que les Grecs appellent Thesmophories, sur elle aussi gardons le silence, sinon pour en dire ce que permet la piété (καὶ ταύτης μοι πέρι εὔστομα κείσθω, πλὴν ὅσον αὐτῆς ὁσίη ἐστὶ λέγειν) : ce sont les filles de Danaos qui ont apporté cette cérémonie d'Égypte et l'ont enseignée aux femmes des Pélasges.

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

Hérodote

τὸ θεῖον

τὸ δαιμόνιον

ὁ θεός

οἱ θεοί

Hérodote IX, 65

Je suis d'avis, s'il me faut exprimer un avis au sujet des affaires divines (δοκέω δέ, εἴ τι περὶ τῶν θείων πρηγμάτων δοκέειν δεῖ), que la déesse elle-même refusait de les recevoir, parce qu'ils avaient incendié son sanctuaire d'Éleusis.

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

Hérodote II, 3

τὰ μὲν νυν θεῖα τῶν ἀπηγημάτων οἷα ἤκουον, οὐκ εἰμι πρόθυμος ἐξηγέεσθαι, ἔξω ἢ τὰ οὐνόματα αὐτῶν μόνον, **νομίζων πάντας ἀνθρώπους ἴσον περὶ αὐτῶν ἐπίστασθαι**. τὰ δ' ἂν ἐπιμνησθῆω αὐτῶν, ὑπὸ τοῦ λόγου ἐξαναγκαζόμενος ἐπιμνησθήσομαι.

Sur les choses divines qui font partie des récits que j'ai entendus, je ne suis pas disposé à les exposer, à la seule exception de leurs noms, **considérant que tous les hommes en ont une égale connaissance** ; les mentions qu'il m'arrivera d'en faire, ce sera aux nécessités de la narration qu'elles seront dues.

(4) En ce qui concerne les affaires humaines (ὅσα δὲ ἀνθρωπία πρήγματα)...

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

Hérodote II, 4

En ce qui concerne les affaires humaines (ὅσα δὲ ἀνθρωπήια πρήγματα)...

δυώδεκά τε θεῶν ἐπωνυμίας ἔλεγον πρώτους Αἴγυπτίους νομίσαι καὶ Ἕλληνας παρὰ σφέων ἀναλαβεῖν, βωμούς τε καὶ ἀγάλματα καὶ νηοὺς θεοῖσι ἀπονεῖμαι σφέας πρώτους καὶ ζῶα ἐν λίθοισι ἐγγλύψαι. [καὶ] τούτων μὲν νυν τὰ πλέω ἔργω ἐδήλουν οὕτω γενόμενα.

Ils dirent que les Égyptiens, les premiers, firent usage de surnoms pour douze dieux et que les Grecs les ont adoptés d'eux ; que les premiers ils attribuèrent aux dieux des autels, des statues et des temples, et qu'ils taillèrent des figures dans la pierre. Et ils montraient concrètement que la plupart de ces choses s'étaient passées ainsi.

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

Hérodote II, 50

Les noms (ὀνόματα) de presque tous les dieux sont venus d'Égypte en Grèce. Qu'ils viennent de chez les Barbares, mes enquêtes me le font constater; et je pense que c'est surtout de l'Égypte. Car, à l'exception de Poséidon et des Dioscures, pour qui je l'ai déjà dit, et d'Héra, d'Hestia, de Thémis, des Charites et des Néréides, de tous les autres dieux les Égyptiens possèdent les noms de tout temps dans le pays [...].

Quant aux noms de dieux qu'ils disent ne pas connaître, il me semble qu'ils ont été nommés par les Pélasges, sauf Poséidon. Ils ont appris à connaître ce dieu auprès des Libyens (τοῦτον δὲ τὸν θεὸν παρὰ Λιβύων ἐπύθοντο). Car il n'est personne à posséder le nom de Poséidon dès le début, si ce n'est les Libyens, et ils honorent ce dieu de tout temps (οὐδαμοὶ γὰρ ἀπ' ἀρχῆς Ποσειδέωνος ὄνομα ἔκτηνται εἰ μὴ Λίβυες καὶ τιμῶσι τὸν θεὸν τοῦτον αἰεὶ). Les Égyptiens ne rendent pas non plus de culte à des héros.

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

Hérodote II, 51

ταῦτα μὲν νῦν καὶ ἄλλα πρὸς τούτοισι, τὰ ἐγὼ φράσω, Ἕλληνες
ἀπ' Αἰγυπτίων νενομίκασι.

Donc, les usages dont nous avons parlé, et d'autres encore,
desquels nous parlerons, sont venus aux Grecs des Égyptiens.

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

Hérodote II, 52

Autrefois, à ce que j'ai entendu dire à Dodone, les Pélasges offraient tous les sacrifices en invoquant « des dieux », sans désigner aucun d'entre eux par un surnom ou par un nom (ἐπωνυμίην δὲ οὐδ' οὖνομα ἐποιεῦντο οὐδενὶ αὐτῶν); car ils n'avaient encore rien entendu de pareil. Ils les avaient appelés ainsi (θεοῦς) en partant de cette considération que c'est pour avoir établi (θέντες) l'ordre dans l'univers que les dieux présidaient à la répartition de toutes les choses. Plus tard, au bout de beaucoup de temps, les Pélasges apprirent à connaître, venus d'Égypte, les *ounomata* des dieux autres que Dionysos (ils apprirent bien plus tard celui de Dionysos); un temps passa encore, et ils consultèrent sur ces *ounomata* à Dodone; l'oracle de Dodone est regardé en effet comme le plus ancien qu'il y ait chez les Grecs, et il était le seul à cette époque. Les Pélasges demandèrent donc à Dodone s'ils adopteraient les *ounomata* qui venaient de chez les Barbares; et l'oracle leur répondit d'en faire usage (ἀνεῖλε τὸ μαντήιον χρᾶσθαι). À partir de là, ils sacrifièrent en utilisant les *ounomata* des dieux (ἀπὸ μὲν δὴ τούτου τοῦ χρόνου ἔθνον τοῖσι οὐνόμασι τῶν θεῶν χρεώμενοι). Et les Grecs, ensuite, les reçurent d'eux.

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

Hérodote II, 52

Autrefois, à ce que j'ai entendu dire à Dodone, les Pélasges offraient tous les sacrifices en invoquant « des dieux », sans désigner aucun d'entre eux par un surnom ou par un nom (ἐπωνυμίην δὲ οὐδ' οὖνομα ἐποιεῦντο οὐδενὶ αὐτῶν); car ils n'avaient encore rien entendu de pareil. Ils les avaient appelés ainsi (θεοῦς) en partant de cette considération que c'est pour avoir établi (θέντες) l'ordre dans l'univers que les dieux présidaient à la répartition de toutes les choses. Plus tard, au bout de beaucoup de temps, les Pélasges apprirent à connaître, venus d'Égypte, les *dénominations* des dieux autres que Dionysos (ils apprirent bien plus tard celui de Dionysos); un temps passa encore, et ils consultèrent sur ces *dénominations* à Dodone; l'oracle de Dodone est regardé en effet comme le plus ancien qu'il y ait chez les Grecs, et il était le seul à cette époque. Les Pélasges demandèrent donc à Dodone s'ils adopteraient les *dénominations* qui venaient de chez les Barbares; et l'oracle leur répondit d'en faire usage (ἀνεῖλε τὸ μαντήιον χρᾶσθαι). À partir de là, ils sacrifièrent en utilisant les *dénominations* des dieux (ἀπὸ μὲν δὴ τούτου τοῦ χρόνου ἔθουον τοῖσι οὐνόμασι τῶν θεῶν χρεώμενοι). Et les Grecs, ensuite, les reçurent d'eux.

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

Hérodote II, 50

Les *dénominations* de presque tous les dieux sont venues d'Égypte en Grèce. Qu'elles viennent de chez les Barbares, mes enquêtes me le font constater; et je pense que c'est surtout de l'Égypte. Car, à l'exception de Poséidon et des Dioscures, pour qui je l'ai déjà dit, et d'Héra, d'Hestia, de Thémis, des Charites et des Néréides, de tous les autres dieux les Égyptiens possèdent les *dénominations* de tout temps dans le pays [...]. Quant aux *dénominations* de dieux qu'ils disent ne pas connaître, il me semble qu'ils ont été nommés par les Pélasges, **sauf Poséidon. Ils ont appris à connaître ce dieu auprès des Libyens (τοῦτον δὲ τὸν θεὸν παρὰ Λιβύων ἐπύθοντο)**. Car il n'est personne à posséder la *dénomination* de Poséidon dès le début, si ce n'est les Libyens, et ils honorent ce dieu de tout temps (οὐδαμοὶ γὰρ ἀπ' ἀρχῆς Ποσειδέωνος οὄνομα ἔκτηνται εἰ μὴ Λίβυες καὶ τιμῶσι τὸν θεὸν τοῦτον αἰεὶ). Les Égyptiens ne rendent pas non plus de culte à des héros.

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

Hérodote II, 49

C'est en effet Mélampous qui fit connaître aux Grecs la dénomination de Dionysos, le sacrifice qu'on lui offre, la procession du phallus (Ἑλλησι γὰρ δὴ Μελάμπους ἐστὶ ὁ ἐξηγησάμενος τοῦ Διονύσου τό τε οὖνομα καὶ τὴν θυσίην καὶ τὴν πομπὴν τοῦ φαλλοῦ). Pour être exact, il ne leur a pas enseigné tout cela à la fois ; les sages qui sont venus après lui ont développé ses leçons ; mais quant à la procession du phallus en l'honneur de Dionysos, c'est Mélampous qui l'a introduite (Μελάμπους ἐστὶ ὁ κατηγησάμενος) [...] Ce qui, pour moi, est le plus vraisemblable, c'est que Mélampous apprit ce qui concerne Dionysos (τὰ περὶ τὸν Διόνυσον) de Cadmos le Tyrien et de ceux qui vinrent avec lui de Phénicie dans le pays appelé maintenant Béotie.

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

Hérodote II, 3

τὰ μὲν νυν θεῖα τῶν ἀπηγημάτων οἷα ἤκουον, οὐκ εἰμι πρόθυμος ἐξηγέεσθαι, ἔξω ἢ τὰ οὐνόματα αὐτῶν μόνον, **νομίζων πάντας ἀνθρώπους ἴσον περὶ αὐτῶν ἐπίστασθαι**. τὰ δ' ἂν ἐπιμνησθῆω αὐτῶν, ὑπὸ τοῦ λόγου ἐξαναγκαζόμενος ἐπιμνησθήσομαι.

Sur les choses divines qui font partie des récits que j'ai entendus, je ne suis pas disposé à les exposer, à la seule exception de leurs dénominations, **considérant que tous les hommes en ont une égale connaissance** ; les mentions qu'il m'arrivera d'en faire, ce sera aux nécessités de la narration qu'elles seront dues.

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

Hérodote II, 53

De quels parents chacun des dieux naquit, ou si tous existèrent de tout temps, quelles sont leurs figures, ils l'ignoraient jusqu'à une date récente, jusqu'à hier, pourrait-on dire. J'estime en effet qu'Hésiode et Homère ont vécu quatre cents ans avant moi, pas davantage; or ce sont eux qui, dans leurs poèmes, ont fixé pour les Grecs une théogonie, qui ont attribué aux dieux leurs surnoms, partagé entre eux les honneurs et les compétences, et signifié leurs figures (οὗτοι δὲ εἰσὶ οἱ ποιήσαντες **θεογονίην** Ἕλλησι καὶ τοῖσι θεοῖσι τὰς **ἐπωνυμίας** δόντες καὶ **τιμὰς** τε καὶ **τέχνας** διελόντες καὶ εἶδεα αὐτῶν σημήναντες).

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

La religion est une institution qui régit, selon des modèles culturels, les relations avec la sphère supra-humaine dont cette culture postule l'existence.

Varron, *Antiquitates rerum humanarum et divinarum*,
fr. 5 Cardauns = Augustin, *Cité de dieu* VI, 4

Varron reconnaît donc qu'il a traité d'abord des choses humaines, ensuite des choses divines, parce que les divines ont été établies par les hommes (*quia divinae istae ab hominibus institutae sunt*) ; et voici l'explication qu'il en donne : « De même, dit-il, que le peintre existe avant le tableau et l'architecte avant l'édifice, ainsi les cités précèdent les institutions qu'elles créent. » Il ajoute qu'il aurait écrit d'abord sur les dieux puis sur les hommes s'il avait eu à traiter de toute la nature des dieux... (*Dicit autem prius se scripturum fuisse de diis, postea de hominibus, si de omni natura deorum scriberet...*).

(trad. G. Combès)

Bibliographie selective sur Hérodote, les dieux et la religion

- Felix Jacoby, « Herodotos », *RE Suppl.* II (1913), col. 205-520.
- Ivan M. Linforth, « Herodotus' Avowal of Silence », *University of California Publications in Classical Philology* vol. 7, n° 9 (1924), p. 269-292.
- —, « Greek Gods and Foreign Gods in Herodotus », *UCPCP* vol. 9, n° 1 (1926), p. 1-25.
- —, « Named and Unnamed Gods in Herodotus », *UCPCP* vol. 9, n° 7 (1928), p. 201-243.
- Camille Sourdille, « Sur une nouvelle explication de la discrétion d'Hérodote en matière de religion », *REG* 38 (1925), p. 289-305.
- François Hartog, *Le Miroir d'Hérodote. Essai sur la représentation de l'autre*, Paris, 1980 [2001].
- Walter Burkert, « Herodot über die Namen der Götter: Polytheismus als historisches Problem », *Museum Helveticum* 42 (1985), p. 121-132.
- Catherine Darbo-Peschanski, *Le Discours du particulier. Essai sur l'enquête hérodotéenne*, Paris, 1987, p. 35-43.
- Walter Burkert, « Herodot als Historiker fremder Religionen », in *Hérodote et les peuples non Grecs*, Genève, 1988 (*Entretiens de la Fondation Hardt*, 35), p. 1-32.
- Jean Rudhardt, « De l'attitude des Grecs à l'égard des religions étrangères », *Revue de l'histoire des religions* 209 (1992), p. 219-238.
- John Gould, « Herodotus and Religion », in S. Hornblower (éd.), *Greek Historiography*, Oxford, 1996, p. 91-106, spéc. 92-96.
- Thomas Harrison, *Divinity and History. The Religion of Herodotus*, Oxford, 2000, p. 187-188.
- Rosalind Thomas, *Herodotus in Context: Ethnography, Science and the Art of Persuasion*, Cambridge, 2000, p. 274-282.
- Jon D. Mikalson, *Herodotus and Religion in the Persian Wars*, Chapel Hill/London, 2003, p. 144-146.
- Scott Scullion, « Herodotus and Greek Religion », in Carolyn Dewald, John Marincola (éd.), *Cambridge Companion to Herodotus*, Cambridge, 2002, p. 192-208.